

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/C/W/627  
21 octobre 2009

(09-5214)

---

Conseil du commerce des marchandises

## RAPPORT (2009) DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES

### (PROJET)

Conformément aux "Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC" (WT/L/105), le Conseil du commerce des marchandises doit faire rapport au Conseil général chaque année sur ses activités ainsi que sur celles de ses organes subsidiaires. Les rapports doivent être "factuels, et [indiquer] les actions engagées et les décisions prises, avec des renvois aux rapports des organes subsidiaires; ils [peuvent] être établis sur le modèle des rapports du Conseil du GATT de 1947 aux PARTIES CONTRACTANTES".

Depuis la publication de son rapport annuel pour 2008 (G/L/876), le Conseil du commerce des marchandises s'est réuni à quatre reprises en session formelle aux dates suivantes: 24 mars 2009 (G/C/M/96); 12 mai 2009 (G/C/M/97); 29 juin 2009 (G/C/M/98); [et 30 octobre 2009 (G/C/M/99)].

Les questions qui ont été soulevées au Conseil et/ou qui y ont fait l'objet d'une décision sont les suivantes:

1. Élection du Président
2. Désignation du bureau
3. Questions relevant du Comité de l'accès aux marchés
4. Dérogations au titre de l'article IX de l'Accord sur l'OMC
5. Élargissement des CE
6. Notification des accords commerciaux régionaux
7. Questions liées au commerce des textiles
8. Notifications
9. Examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine
10. Examen des rapports annuels des organes subsidiaires

#### 1. Élection du Président du Conseil du commerce des marchandises

À sa réunion du 24 mars, le Conseil a élu S.E. Mme l'Ambassadeur Elin Østebø Johansen (Norvège) comme Présidente pour 2009.

#### 2. Désignation du bureau des organes subsidiaires du Conseil

À sa réunion du 24 mars, le Conseil a décidé de proposer les personnes ci-après pour l'élection à la présidence de ses organes subsidiaires:

Comité de l'accès aux marchés	Barney RILEY (Nouvelle-Zélande)
Comité de l'agriculture	Valeria CSUKASI (Uruguay)
Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	Miriam Chaves (Argentine)
Comité des pratiques antidumping	Pasquale de MICCO (Italie)
Comité des subventions et des mesures compensatoires	Raimundas LISKAUSKAS (Lituanie)
Comité des sauvegardes	Dineswaree MOHUN (Maurice)
Comité des licences d'importation	Marco KASSAJA (Tanzanie)
Comité des règles d'origine	Vera THORSTENSEN (Brésil)
Comité de l'évaluation en douane	Mohammed SAEED (Pakistan)
Comité des obstacles techniques au commerce	Ami LEVIN (Israël)
Comité des MIC	Vasile RADU (Roumanie)
Comité des entreprises commerciales d'État	Haitao ZHU (Chine)
Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (Comité de l'ATI)	Khalid EMARA (Égypte)

À la même réunion, le Conseil est convenu de poursuivre les travaux étant entendu que, en ce qui concerne les vice-présidents, il appartiendrait aux organes subsidiaires de décider s'ils avaient besoin d'un vice-président, lorsque cette possibilité était prévue dans l'Accord et/ou le règlement intérieur correspondant, et aux présidents respectifs de procéder aux consultations nécessaires.

### **3. Questions relevant du Comité de l'accès aux marchés**

À ses réunions des 12 mai [et 30 octobre], le Conseil a pris note des rapports périodiques (figurant dans les documents G/MA/236 [et G/MA/240]) du Comité de l'accès aux marchés. À sa réunion du 12 mai, le Conseil a approuvé le projet de décision sur les procédures aboutissant à la vérification et à la certification des modifications du SH96 qui s'appliquent aux listes de 64 Membres reproduit dans le document G/C/W/619, et est convenu de le transmettre au Conseil général pour adoption.

### **4. Dérogations au titre de l'article IX de l'Accord sur l'OMC**

- a) Introduction des modifications du Système harmonisé de 1996 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Demandes de prorogation de dérogations (Argentine – G/C/W/596; Panama – G/C/W/595)

À sa réunion du 12 mai, le Conseil a examiné les demandes présentées par l'Argentine et le Panama en vue d'obtenir une prorogation de leur dérogation concernant l'introduction des modifications du SH96 dans leur Liste de concessions. Le Conseil a approuvé les demandes de dérogation et a recommandé que les projets de décision figurant dans les documents G/C/W/- mentionnés soient transmis au Conseil général pour adoption.

- b) Introduction des modifications du Système harmonisé de 2002 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Demandes de dérogation (G/C/W/601/Rev.1)

[À sa réunion du 30 octobre, le Conseil a examiné une demande de dérogation collective concernant l'introduction des modifications du SH2002 dans les Listes de concessions. Le Conseil a approuvé la demande de dérogation et a recommandé que le projet de décision figurant dans le document G/C/W/- mentionné soit transmis au Conseil général pour adoption.]

- c) Introduction des modifications du Système harmonisé de 2007 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Demandes de dérogation (G/C/W/602)

[À sa réunion du 30 octobre, le Conseil a examiné une demande de dérogation collective concernant l'introduction des modifications du SH2007 dans les Listes de concessions. Le Conseil a approuvé la demande de dérogation et a recommandé que le projet de décision figurant dans le document G/C/W/- mentionné soit transmis au Conseil général pour adoption.]

- d) États-Unis – Demandes de dérogation pour la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, la Loi relative au redressement économique du bassin des Caraïbes, telle que modifiée, et la Loi relative aux préférences commerciales en faveur des pays andins, telle que modifiée (G/C/W/611; G/C/W/612; G/C/W/613)

À sa réunion du 24 mars, le Conseil a approuvé les trois demandes de dérogation et a recommandé que les projets de décision figurant dans les documents G/C/W/611, G/C/W/612, et G/C/W/613 soient transmis au Conseil général pour adoption.

- e) Brésil, Chine, Inde et Corée – Demande de prorogation de la dérogation accordée pour l'application d'un traitement tarifaire préférentiel aux pays les moins avancés (G/C/W/620)

À sa réunion du 12 mai, le Conseil a approuvé la demande de dérogation et a recommandé que le projet de décision figurant dans le document G/C/W/620 soit transmis au Conseil général pour adoption.

- f) Cap-Vert – Demande de dérogation en ce qui concerne la mise en œuvre de la réduction des taux de droits (G/C/W/618)

À sa réunion du 12 mai, le Conseil a examiné une demande de dérogation du Cap-Vert en ce qui concerne la mise en œuvre de la réduction des taux de droits. À sa réunion du 29 juin, le Conseil a approuvé la demande de dérogation et a recommandé que le projet de décision figurant dans le document G/C/W/618 soit transmis au Conseil général pour adoption.

**5. Élargissement des CE (G/L/695/Add.9; G/L/695/Add.10; G/L/821/Add.4; G/L/821/Add.5)**

À ses réunions des 29 juin [et 30 octobre], le Conseil a approuvé les prorogations de délai mentionnées dans les communications des CE (G/L/695/Add.9; G/L/821/Add.4 [et G/L/695/Add.10; G/L/821/Add.5, respectivement]).

## 6. Notification des accords commerciaux régionaux

À ses réunions des 24 mars, 22 mai et 18 novembre, le Conseil a été informé des notifications des accords commerciaux régionaux ci-après:

- A. Accord de partenariat économique entre le Japon et les Philippines (WT/REG257/N/1)
- B. Accord de partenariat économique entre les Communautés européennes et la Côte d'Ivoire (WT/REG258/N/1)
- C. Accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Oman (WT/REG259/N/1)
- D. Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Pérou (WT/REG260/N/1)
- E. Accord de libre-échange entre la Turquie et la Géorgie (WT/REG261/N/1)
- F. Accord de libre-échange entre la Chine et Singapour (WT/REG262/N/1)
- G. Accord de libre-échange entre l'Australie et le Chili (WT/REG263/N/1)
- H. Accord de libre-échange entre le Costa Rica et le Panama (WT/REG264/N/1)
- I. Accord de libre-échange entre la Chine et la Nouvelle-Zélande (WT/REG266/N/1)
- J. Accord de libre-échange entre le Nicaragua et le Taipei chinois (WT/REG267/N/1)
- K. Accord de libre-échange entre le Panama et le Taipei chinois (WT/REG268/N/1)
- L. Accord de libre-échange entre le Pérou et Singapour (WT/REG269/N/1)
- M. Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou (WT/REG270/N/1)
- N. Accord de libre-échange entre le Canada et l'AELE (WT/REG271/N/1)
- O. Accord de libre-échange entre le Chili et la Colombie (WT/REG272/N/1)
- P. Accord de libre-échange entre le Japon et la Suisse (WT/REG273/N/1)
- Q. Accord de partenariat économique entre les Communautés européennes et le Cameroun (WT/REG274/N/1)
- R. Accord de partenariat économique entre le Japon et le Viet Nam (WT/REG275/N/1)
- S. Conseil de coopération du golfe (WT/REG276/N/1)]

## 7. Questions liées au commerce des textiles (G/C/W/599; G/C/W/614/Rev.1)

À sa réunion du 24 mars, le Conseil a reçu une nouvelle communication de la Turquie reproduite dans le document G/C/W/614. À sa réunion du 12 mai, il a reçu une version révisée de cette communication reproduite dans le document G/C/W/614/Rev.1. À ses réunions des 29 juin [et 30 octobre] le Conseil a poursuivi son examen des propositions reproduites dans les documents G/C/W/599 et G/C/W/614/Rev.1.

## **8. Notifications**

*Situation des notifications présentées au titre des dispositions des Accords figurant à l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC*

À sa réunion du 24 mars, le Conseil a pris note de la dernière révision de la situation des notifications figurant dans le document G/L/223/Rev.16.

## **9. Examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine**

[À sa réunion du 30 octobre, le Conseil a pris note des rapports de ses organes subsidiaires qui avaient procédé à leurs examens et a effectué son propre examen en ce qui concerne les renseignements devant être fournis par la Chine conformément à l'Annexe 1A du Protocole d'accession. Le Conseil est convenu de transmettre le rapport (G/L/xx), ainsi que les rapports des organes subsidiaires, au Conseil général.]

## **10. Examen des rapports annuels des organes subsidiaires du CCM**

[À sa réunion du 30 octobre, le Conseil a pris note des rapports annuels de ses organes subsidiaires.]

---